

Standardisation du thème des risques

Réunion d'avancement du 21 mai 2010

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 0	30 mai 2010		Participants à la réunion
Version 1	8 juin 2010	Intégration des contributions	Participants + liste de diffusion

Présents		Diffusion	
Jean-Jacques Richard	MEEDDM DGPR	Jean Bourcet	MAAP CGAAER
Yves Ruperd	MEEDDM CETE SO	Jean Bruneau	MEEDDM CGEDD
Jacques Salager	MEEDDM CERTU	Anne Calmet	MEEDDM DREAL Midi-Pyrénées
Gilbert Nicolle	MEEDDM CERTU	Christian Rollet	MAAP SG/SM/SDSI/BPSI
Pierre Werny	MEEDDM CERTU	Marc Léobet	MEEDDM CGDD
Jean-Loup Delaveau	MEEDDM CERTU	Michel Frances	MEEDDM CGDD
		Fabrice Thiébaux	MEEDDM CERTU

Cette réunion a pour objet le standard COVADIS sur les plans de prévention des risques (PPR). Elle consiste à examiner le projet de standard en cours de rédaction et planifier le travail de manière à proposer un projet à la session plénière de la COVADIS du 30 juin.

Ordre du jour

- Rappel du périmètre et des objectifs du standard PPR
A qui s'adresse ce document et quelles sont les données concernées ?
- Présentation et discussion du modèle conceptuel de données PPR
- Choix d'implémentation de ce modèle en tables Mapinfo
Les GeoBASE et autres serveurs de données locaux alimenteront-ils en données le futur Cartorisque ?
- Répartition des tâches pour finaliser la rédaction du standard

Relevé de décisions

Cette réunion a pour objet le standard COVADIS sur les plans de prévention des risques (PPR). Elle poursuit trois objectifs :

- valider le périmètre (en information), les objectifs et la cible du standard PPR
- entériner la modélisation d'un PPR, proposée dans la version de travail 0.2
- organiser et planifier le travail pour présenter un projet de standard à la COVADIS du 30 juin

1. Périmètre du standard PPR

Le futur standard va concerner autant les services en charge de la conception des PPR que les ADL des services déconcentrés. Le concepteur sera amené à utiliser le standard dans la mesure où l'élaboration d'un PPR entraîne la production de données géographiques numériques et ces données devront être formatées en respectant les préconisations techniques du standard. Le standard COVADIS viendra donc utilement compléter les guides méthodologiques métier utilisés lors de la conception des PPR.

Le standard ne servira pas à la dématérialisation d'un dossier PPR (comme ce qui a été fait sur les PLU). Il

ne s'intéresse qu'aux données géographiques représentées dans un plan de prévention des risques.

Le travail de standardisation des PPR a remis à jour le débat de la compatibilité entre PPR et documents d'urbanisme. En principe, un PLU doit entièrement reprendre les prescriptions du PPR qui le concernent. Seulement lorsque le zonage du PLU est géoréférencé sur le référentiel cadastral tandis que le PPR correspondant est cartographié à une échelle du 1 :25000, l'annexion du PPR au PLU pose des difficultés. Les deux jeux de données de résolutions spatiales différentes ne sont pas géométriquement superposables ce qui handicape fortement la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les PPR approuvés. Assurer une meilleure compatibilité entre PPR et document d'urbanisme est une très bonne idée pour améliorer notre gestion réglementaire. La DGPR souhaite réfléchir à cette question en tenant compte du contexte qui évolue fortement (les services disposent maintenant de référentiels géographiques qu'ils n'avaient pas encore il y a trois ans).

Les données des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) relèvent bien du thème Risque mais ils ne seront traités que dans un troisième temps et par un standard de données spécifique (cf. décision de la réunion de cadrage du 15/04/2010).

2. Présentation du projet de modèle conceptuel de données PPR

Jacques Salager présente les principales caractéristiques du modèle conceptuel de données PPR. Cette présentation met en évidence que certaines pratiques locales dévient des guides de conception nationaux élaborés par la DGPR - en ajoutant, par exemple, des codes de zone réglementaires qui ne figurent pas dans la nomenclature nationale. Si l'idée d'utiliser le standard COVADIS pour homogénéiser ces pratiques locales paraît a priori pertinente, elle risque de contrarier les usages dans les services qui sont souvent réticents à modifier un document approuvé par le Préfet. Cet usage est également respecté dans Cartorisque – qui peut parfois présenter des cartes de PPR avec des légendes très profondes.

La DGPR va progressivement mettre en place son organisation géomatique qui proposera des services adaptés à chaque niveau car les besoins, le niveau de détail en information et les outils sont différents selon les niveaux. Une réflexion est à mener sur la diffusion des documents PPR et le niveau de finesse de leur représentation cartographique.

La DGPR souhaite proposer une standardisation des conventions de représentation utilisées actuellement dans chaque document PPR. Il est proposé d'utiliser deux classifications de zone réglementaire PPR (à l'instar de ce qui a été fait pour les zones d'un PLU) :

- la première est une liste extensible de codes qui reprend fidèlement le plan de zonage graphique de chaque PPR
- la seconde – à définir – serait une liste figée de codes généralisés qui permettrait de proposer une représentation cartographique homogène des zones PPR.

3. Choix d'implémentation de ce modèle en tables Mapinfo

Concernant Cartorisque, la DGPR réfléchit à son évolution (faut-il conserver les deux outils Cartorisque et GASPAS dissociés ?). La DGPR attend du standard COVADIS sur les PPR qu'il joue un rôle dans le prochain dispositif de communication sur les risques. Il devra faciliter la concentration des données PPR dans Cartorisque avant leur diffusion sur internet. Le standard COVADIS PPR et l'application Cartorisque devront donc comporter des préconisations techniques cohérentes.

Une réunion entre Certu et Cete SO est à organiser pour discuter de l'implémentation du modèle conceptuel en tables Mapinfo.

4. Organisation et répartition des tâches

Yves Ruperd et Jacques Salager se concentrent sur la rédaction des parties B2, B.3, B.4 et C.1.4

Pierre Werny s'occupe de rédiger la partie informatique C.1

Jean-Loup Delaveau propose une rédaction pour les parties A et B.1

Calendrier :

- **14 juin** : Implémentation technique du modèle conceptuel par visioconférence entre rapporteurs et secrétariat COVADIS
- **22 juin** : comité de relecture du projet de standard par visioconférence entre DGPR-Cete SO-Certu
- **25 juin au plus tard** (idéalement le 23 juin) : transmission du projet de standard au comité COVADIS
- **30 juin** : présentation du projet de standard en plénière COVADIS
JJ Richard présentera le contexte, les dépendances avec Cartorisque et le périmètre du standard.
Y Ruperd et Jacques Salager présenteront le contenu du standard, les difficultés rencontrées et les questions en suspend.

Jean-Jacques Richard signale que certains décrets et arrêtés de la loi Grenelle 2 vont imposer de nouvelles obligations en matière de conception des plans de prévention des risques. Ces textes législatifs vont certainement influencer la rédaction du standard COVADIS.

Prochaine réunion

mardi 22 juin 2010
de 9h30 à 11h30 par visioconférence